

## **Séance du 24 janvier 2025**

Le vendredi 24 janvier 2025, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 janvier 2025, s'est réunie sous la présidence d'Isabelle FAOUCHER.

**Présents** : Isabelle FAOUCHER, Jean Baptiste CARTIER, Philippe LAPLAIGE, Sébastien MEUNIER, Claudine DJOUADI, Martine GAHOU, Sandrine VALENTIN, Loïc VERGNAC

**Représentés** :

Éric BOUDEVILLE représenté par Isabelle FAOUCHER,  
Sandrine BRENOT représentée par Sandrine VALENTIN

**Absents et excusés** : Sébastien CARADONNA

Secrétaire de la séance : Sébastien MEUNIER

### **Ordre du jour** :

1. Révision du règlement intérieur de la salle Polyvalente La Dhuiséenne
2. Modification du périmètre du SDESM par adhésion de la commune de Saint-Souplets
3. Limitation de durée de location des résidences principales à 90 jours

Questions et Informations Diverses

Madame La Maire présente ses meilleurs vœux aux membres du conseil et les remercie de leur participation aux débats dans la convivialité.

Elle sollicite des élus l'ajout d'un point à l'ordre du jour, à savoir l'état d'assiette proposé par l'O.N.F.

Aucune remarque n'est faite sur le compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2024, il est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur VERGNAC à 19h12.

<p align="center"><b>Révision du règlement de location de la salle polyvalente</b> <b>DE_001_025</b></p>
--

La Maire explique aux élus que compte-tenu du départ à la retraite de madame LUTHI, il convient de revoir l'organisation de la remise des clés et l'état des lieux de la salle polyvalente lors de sa

location. Elle propose, au moins temporairement le temps de la période d'essai de la personne recrutée pour le remplacement, d'effectuer la remise des clés et l'état des lieux par la secrétaire de mairie le vendredi entre 16 et 16h45 puis à la charge d'un élu de réaliser l'état des lieux de sortie le dimanche à 18h. Le règlement sera modifié pour y préciser ces créneaux horaires.

Une fois que la personne en charge du nettoyage des bâtiments communaux sera embauchée, elle sera formée pour acquérir ces nouvelles missions.

Quitte à modifier le règlement de location de la Dhuiséenne et si personne ne postule au poste, la Maire ouvre le débat quant à une caution pour le nettoyage sur le modèle de communes voisines. Les élus n'y sont pas favorables.

La Maire effectuera un bilan des charges inhérentes à la salle afin de constater la cohérence des tarifs des locations.

Délibération : adoptée

<p style="text-align: center;"><b>Modification du périmètre du S.D.E.S.M. par adhésion de la commune de Saint-Soupplets</b></p>
---

**DE\_002\_025**

Madame la Maire rappelle que le Conseil Municipal a trois mois pour se prononcer sur l'adhésion de la commune. L'absence de réponse équivaut à un accord tacite.

A savoir, plus de communes adhèrent au syndicat, plus il a de possibilités pour négocier les marchés.

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée de la commune de Saint-Soupplets.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération n°2024-85 du comité syndical du 25 septembre 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Saint-Soupplets ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée de la commune de Saint-Soupplets ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve** l'adhésion de la commune de Saint-Soupplets;

- **autorise** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Délibération : adoptée

**Limitation de la durée de location saisonnière des résidences principales  
DE\_003\_025**

Madame La Maire informe les élus que l'Assemblée nationale a adopté en novembre 2024 une loi dite familièrement « anti-Airbnb. Une des mesures permet de réduire à 90 jours par an, contre 120 jours auparavant, la durée maximale de location des résidences principales. Certes, il s'agit là d'un premier pas mais comment contrôler ce nombre de jours de location?

Madame La Maire propose aux membres du conseil d'adopter cette restriction de durée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette proposition.

Délibération : adoptée

**Etat d'assiette proposé par L'ONF pour 2025  
DE\_004\_025**

Madame La Maire présente les coupes à asseoir dans la forêt indivise Vendrest - Dhuisy en 2025 sur les propositions de l'ONF. Les parcelles concernées sont : 6 ; 21 ; 5 ; 29 pour de la coupe jardinatoire, de la coupe définitive ou d'ouverture de cloisonnement d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette proposition.

Délibération : adoptée

**Protection sociale des agents communaux**

La Maire explique aux élus que la collectivité doit participer à la couverture sociale des agents communaux, au 01janvier 2025, la prévoyance puis au 1 janvier 2026, le contrat de santé minimum.

Les élus doivent opter pour l'adhésion au contrat du Centre de Gestion ou reverser une participation au salarié.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à reverser une participation au salarié.

**Informations et Questions diverses**

Madame GAHOU quitte la séance à 20h23.

1/SMACL :

Les cotisations aux différents contrats d'assurance souscrits auprès de la SMACL ont augmenté entre 5 et 7% sauf celui de la Responsabilité qui voit une augmentation de 50%.

2/Effaneaux :

Deux recours ont été déposés, à l'identique dans l'argumentaire des associations France Nature Environnement 77 et APESA-ASEPT. Les vices de procédures avancés portent sur l'affichage, l'insuffisance de l'étude d'impact et des « erreurs manifestes d'appréciation ». Un comité de pilotage est planifié le 4 février.

### 3/ Commission sécurité – Dhuiséenne

La commission de sécurité départementale de contrôle des Etablissements Recevant du Public est constituée du Préfet (ou sous-Préfet), de membres du SDIS, de gendarmes et d'élus. Un avis est donné sur les ERP de classe 4 tous les 5 ans. Pour aider le Préfet à sa prise de décision quant à l'avis favorable d'exploitation de la salle, le SDIS effectue une visite préalable. Elle s'est déroulée le 23 janvier 2025 en présence des deux Adjointes. Le pompier auditeur a souligné plusieurs non-conformités à lever pour la commission du 20 février sous réserve d'obtenir un avis de non exploitation de la salle. A savoir :

- affichage obligatoire du cerfa GE5
  - revoir la fermeture des portes coupe-feu
  - visite périodique annuelle des installations électriques non réalisée par une société agréée d'audit
  - visite périodique annuelle de la détection incendie non réalisée par une société agréée d'audit
  - visite périodique annuelle des installations de gaz non réalisée par une société agréée d'audit
  - visite périodique annuelle des fluides frigorigènes non réalisée par une société agréée d'audit
- 4/Gendarmerie :

Madame la Maire a rencontré par deux fois au mois de janvier la gendarmerie à sa sollicitation : le 09 janvier 2025 en présence de deux personnes du syndic de la Résidence du Château et des Adjointes pour aborder la situation de la maison située au 2 rue verte.

- 21 janvier 2025 avec une gendarme experte en vidéo-protection en présence d'un Adjoint et de la secrétaire pour évaluer nos possibilités et réalisation d'un audit de sécurité des bâtiments communaux.

### 5/CCAS : Bilan des fêtes de Noël

30 cadeaux récupérés sur les 57 prévus = 1341€ (1654€ en 2023/61 cadeaux); peu de parents ont prévenu de leur absence.

Colis des Aînés = 810 €, 6, destinés à des personnes valides, n'ont pas été récupérés.

Seuls deux Dhuiséens se sont inscrits au concours de décorations.

□ Total = 2618 €

### 6/Demande de subvention

-Conservatoire intercommunal de musique : 9 avis défavorables + 1 abstention

-Croix rouge : 10 avis favorables

-Proposition d'apporter une aide à Mayotte : 2 abstentions + 8 avis défavorables

### 7/DUERP :

Révision du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels avec l'instituteur.

### 8/Taxe sur l'eau

La Maire informe que suite à la loi de finance, les redevances de pollution d'origine domestique, les redevances pour modernisation du réseau sont remplacées par une redevance sur le rendement de la consommation d'eau potable et de deux redevances incitatives sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement collectif.

### 9/Agenda :

31/01 : Vœux de Madame La Députée

01/02 : Loto

04/02 : COPIL ZAE

04/02 : Présentation du bilan d'épandage des boues

07/02 : Conseil communautaire

28/02 : COPIL Zone Natura 2000

Isabelle FAUCHER  
Président de séance

Sébastien MEUNIER  
Secrétaire de séance